

2026-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno, Maire

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry Mme DEMANGEL Catherine,
M. RIAND Arnaud, Mme BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR
Brigitte, Mme JAMELIN Magali, M. ROUX Bruno,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme HALAVENT Sonia,
Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET
Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, M. BOTTREL Arnaud, Mme
GRISEL Aurélie, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER
Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LIEUGARD Jean-Dominique	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric

DATE DE CONVOCATION	:	20/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	25
VOTANTS	:	27 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme GILLES Séverine

Objet : Approbation du PV de la séance du 13 avril 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le PV de la séance du 13 avril 2026

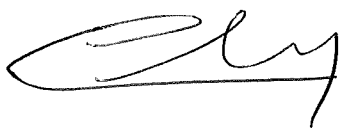
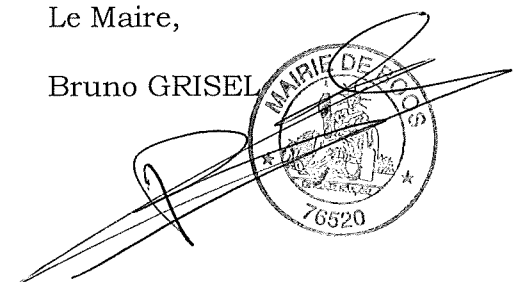
Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Séverine GILLES

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 076-217601160-20260428-D2026_31-DE

2026-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno, Maire

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry Mme DEMANGEL Catherine,
M. RIAND Arnaud, Mme BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR
Brigitte, Mme JAMELIN Magali, M. ROUX Bruno,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme HALAVENT Sonia,
Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET
Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, M. BOTTREL Arnaud, Mme
GRISEL Aurélie, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER
Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LIEUGARD Jean-Dominique	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric

DATE DE CONVOCATION	:	20/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	25
VOTANTS	:	27 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme GILLES Séverine

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et voté le Compte financier unique 2025 est invité conformément à l'instruction M 57 à affecter l'excédent de fonctionnement :

-Constatant que le Compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

-Résultat de l'exercice 2025 de Fonctionnement :	245 371.46 €
-Résultats antérieurs reportés :	1 241 465.02 €
Soit un résultat de fonctionnement de :	1 486 836.48 €

-Résultat de l'exercice 2025 d'investissement :	-845 578.27 €
-Résultats antérieurs reportés :	1 355 364.69€
Soit un excédent de financement de l'Investissement (R001) :	509 786.42 €
Solde des restes à réaliser (déficit) :	+ 17 272.32 €

Considérant que la section d'Investissement est excédentaire,
Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 076-217601160-20260428-D2026_33-DE



Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4)

-décide du report de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement
Report à la section de Fonctionnement (R002) : + 1 486 836.48€

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance

Séverine GILLES

Le Maire,

Bruno GRISEL



2026-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno, Maire

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry Mme DEMANGEL Catherine,
M. RIAND Arnaud, Mme BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR
Brigitte, Mme JAMELIN Magali, M. ROUX Bruno,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme HALAVENT Sonia,
Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET
Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, M. BOTTREL Arnaud, Mme
GRISEL Aurélie, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER
Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LIEUGARD Jean-Dominique	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric

DATE DE CONVOCATION	:	20/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	25
VOTANTS	:	27 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme GILLES Séverine

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,

Vu la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 4 672 564.48 € en recettes et en dépenses,

Vu la balance de la section d'investissement arrêtée à 3 175 184.09 € en recettes et en dépenses,

Vu l'équilibre général du budget primitif,
Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2026.

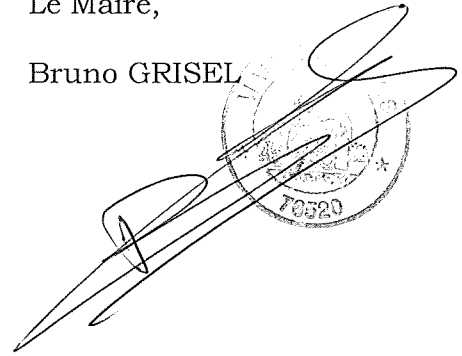
Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Séverine GILLES



2026-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno, Maire

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry Mme DEMANGEL Catherine,
M. RIAND Arnaud, Mme BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR
Brigitte, Mme JAMELIN Magali, M. ROUX Bruno,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme HALAVENT Sonia,
Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET
Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, M. BOTTREL Arnaud, Mme
GRISEL Aurélie, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER
Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LIEUGARD Jean-Dominique	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric

DATE DE CONVOCATION	:	20/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	25
VOTANTS	:	27 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme GILLES Séverine

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026 afin de couvrir les dépenses inscrites au budget primitif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026,

Considérant l'état fiscal 1259 indiquant les bases fiscales prévisionnelles sur lesquelles sont calculées les taxes et que celles-ci permettent de couvrir le besoin de financement du budget communal 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026:
- Taxe d'habitation : 12.44%
- Taxe foncière (bâti): 44.73%
- Taxe foncière (non bâti) : 40.22%

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

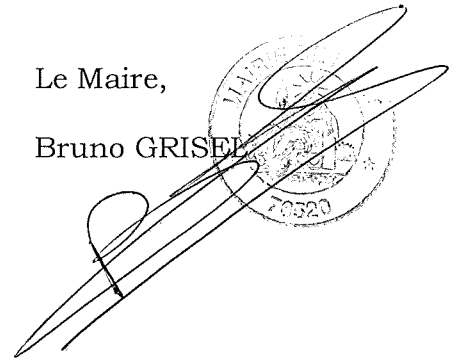
La secrétaire de séance

Séverine GILLES



Le Maire,

Bruno GRISEL



2026-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno, Maire

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry Mme DEMANGEL Catherine,
M. RIANDE Arnaud, Mme BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR
Brigitte, Mme JAMELIN Magali, M. ROUX Bruno,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme HALAVENT Sonia,
Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET
Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, M. BOTTREL Arnaud, Mme
GRISEL Aurélie, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER
Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LIEUGARD Jean-Dominique	Pouvoir à	M. RIANDE Arnaud
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric

DATE DE CONVOCATION	:	20/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	25
VOTANTS	:	27 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme GILLES Séverine

Objet : : Commission communale des impôts directs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'article L2121-32 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels

seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs.

Dresse la liste de présentation ci-dessous :

- Commissaires titulaires :
 - o M. BOURRELLIER Thierry
 - o M. LARQUET Daniel
 - o Mme DEMANGEL Catherine
 - o Mme PRIEUR Brigitte
 - o M. RIAND Arnaud
 - o M. ROUX Bruno
 - o Mme REIGNER Anne-Lise
 - o M. BERNEUIL Antoine
 - o M. PESQUEUX Gérard
 - o M. LELOUARD Jean-Pierre
 - o M. TOUPIN Frédéric
 - o M. MANSOIS Stéphane
 - o Mme GUIGNON Marie-Pierre
 - o M. CAHAGNE Frédéric
 - o M. HUE Daniel
 - o M. MONNIER Jacky

- Commissaires suppléants
 - o M. DUBOC Cédric
 - o M. BOTTREL Arnaud
 - o M. GUILMET Maxime
 - o Mme DE LA FARE Claudine
 - o M. TURMEL Yohann
 - o M. GRISEL Daniel
 - o Mme CROIZE Stéphanie
 - o M. HEDOUIN Maxime
 - o M. HARDY Pascal, Jean
 - o M. PETIT Bruno
 - o M. FAUCON Jean-Pierre
 - o M. VALLOIS Jonathan
 - o M. SAINT-ETIENNE Jérôme
 - o M. DAILLY Alain
 - o M. GRISEL Pascal
 - o M. MERCIER Pascal

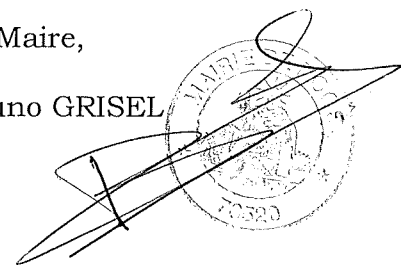
Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Séverine GILLES



2026-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno, Maire

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry Mme DEMANGEL Catherine,
M. RIAND Arnaud, Mme BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR
Brigitte, Mme JAMELIN Magali, M. ROUX Bruno,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme HALAVENT Sonia,
Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET
Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, M. BOTTREL Arnaud, Mme
GRISEL Aurélie, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER
Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LIEUGARD Jean-Dominique	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric

DATE DE CONVOCATION	:	20/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	25
VOTANTS	:	27 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme GILLES Séverine

Objet : Commission de contrôle des listes électorales

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7.

Le législateur a créé une commission de contrôle, chargée d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Pour notre commune, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux (à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation) répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.
- Deux autres conseillers municipaux appartenant à la seconde liste.

Chaque liste disposera de suppléants désignés dans l'ordre du tableau. Il est précisé qu'un quorum de trois membres est nécessaire pour que la commission de contrôle délibère valablement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré (Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 4)

Propose :

Proposition Titulaires :

- Mme DE LA FARE Claudine
- Mme LEMONNIER Sylvie
- Mme GILLES Séverine
- Mme OLBRDAD Saadia
- Mme REIGNER Anne-Lise

Suppléants :

- M. LIEUGARD Jean-Dominique
- M. LOGRE Yannick
- M. DELISLE Grégory
- M. TURMEL Yohann

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Séverine GILLES

